

CHICHE !

La deuxième réunion des négociations salariales aura lieu fin mars.

Une chose semble certaine, et nous ne pouvons que le regretter, nous pouvons oublier le principe de l'augmentation générale !

Dans notre tract du 11 mars intitulé « Quand le directeur des ressources humaines fait de la figuration », nous vous avons fait part des revendications de l'UNSA :

- ✓ Une prime de 500 €
- ✓ Compensation à minima de la hausse de la TVA pour tous les accessoires de salaire

Concernant l'augmentation individuelle et le fait de descendre le seuil de 3 % du gain de base brut, nous évoquons le ridicule de la situation s'il n'y avait pas de garde-fous.

Si nous devons être d'accord pour passer le seuil de 3 % à 2 % de gain de base brut, c'est sous les conditions suivantes :

- Que le montant de la promotion ne soit inférieur à 48 €
- Que les commissions sectorielles concernant les salariés non promus se tiennent **dans les 3 mois** suivant la fin des négociations salariales
- Que les commissions sectorielles concernent les salariés non promus **depuis 2 ans** et pas depuis plus de 3 ans comme c'est le cas aujourd'hui
- Que la direction démontre qu'au moins **70 % des salariés** toutes catégories socio-professionnelles confondues (monteurs, administratifs, techniciens, cadres, ont eu une promotion dans l'année, comme elle le prétend
- Que cela ne vienne en rien changer ce qui est écrit dans l'accord d'entreprise. Cette proposition, si elle trouve écho, devra être notifiée par **un accord limité à l'année 2014 uniquement**.

Bien sûr, même si toutes ces conditions sont remplies, cela ne remplacera pas une augmentation générale pour tous qui reste plus égalitaire. C'est pourquoi, l'UNSA maintient sa demande de versement d'une prime de 500 € pour tous les salariés.

Alors, Monsieur le Directeur,... chiche ?

L'UNSA CLEMESSY

